



Règlement Baume au Cœur 2025 // 21^{ème} édition

L'association « Baume au Cœur » organise une randonnée pédestre reliant des communes de la Communauté de Communes de Doubs Baumoises

1. Dates de la randonnée : **30/31 mai, 1^{er} juin 2025**
2. Objet de la manifestation : Soutenir des projets de développement par le biais d'une des six associations parrainées par Baume au Cœur dans six pays : Népal, Madagascar, Mali, Pérou, Cameroun, Haïti. Pour 2023, l'association **Arco-Iris et le Pérou** sont à l'honneur pour la troisième fois depuis 2006.
3. Description : Baume au Cœur offre la possibilité d'effectuer au choix des participants la totalité du parcours sur 3 jours, une ou plusieurs étapes, ou simplement relier deux villages. Conjointement à la randonnée, Baume au Cœur propose une restauration itinérante dans les villages d'accueil, une exposition photos sur le Pérou à la Médiathèque de Baume les Dames, de la vente d'artisanat et diverses animations à l'Abbaye de Baume les Dames.
4. Durée de la manifestation : du vendredi 30 mai au dimanche 1^{er} juin 2025
5. Organisation :
 - Parcours randonnée à **horaires déterminés** (vitesse moyenne horaire : 4 km/heure), encadrement par des accompagnateurs diplômés de l'USB Montagne
 - Dépôt et reprise des randonneurs sur les lieux de départ et d'arrivée par bus affrétés par l'organisateur
 - Repas champêtre
6. Niveau des participants : débutant à confirmé
7. Le parcours complet est réservé à des adultes en bonne condition physique
 - **Les étapes du petit matin sont réservées à des randonneurs confirmés et sans enfants en bas âge**
8. Age minimum : les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les bébés et très jeunes enfants sont déconseillés
9. Equipements obligatoires : tenue et chaussures adaptées pour la randonnée
10. Les animaux sont acceptés sous condition d'être tenus en laisse pour respecter la faune et la sécurité des randonneurs
11. Nombre de participants attendus : 300 sur les 3 jours
12. Clôture des inscriptions : vendredi 30 mai midi pour les réservations auprès de l'OT du Doubs Baumoises, dimanche 1^{er} juin 2025 auprès de l'Organisateur dans la limite des places disponibles
13. Annulation : Baume au Cœur se réserve le droit d'annuler la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée notamment en cas de dégradations des conditions climatiques, de recommandation des autorités sanitaires, ou en cas d'impossibilité de maintenir un encadrement adapté.
14. Exclusion : Baume au Cœur se réserve le droit d'exclure de la randonnée toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement et les consignes de sécurité données par les encadrants de la marche du Cœur, notamment **ne pas dépasser l'accompagnateur de tête ou rester en arrière du serre-fil.**
15. Assurances : Baume au Cœur a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de Baume au Cœur, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles d'occasionner à des tiers. De plus, nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout sport comportant un risque corporel, cette assurance devant être souscrite à titre personnel auprès de votre assureur.
16. Cession de droit à l'image : Le participant autorise expressément Baume au Cœur à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vues réalisées lors de la manifestation Baume au Cœur 2025. Ces prises de vues pourront être utilisées pendant une durée de 5 années à compter de la manifestation. Le participant accorde à Baume au Cœur l'exclusivité des droits. Cette cession se fait sans contrepartie financière.